



Service des constructions  
et de l'aménagement (SeCA)  
Rue des Chanoines 17

1701 FRIBOURG

Corpataux, le 12.09.2024

**Modification du plan directeur cantonal et du plan sectoriel d'exploitation des matériaux,  
prise de position**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'habitant de la commune de Gibloux, où je vis depuis ma naissance dans une maison directement impactée par cette gravière, je souhaite exprimer ma ferme opposition au projet de plan sectoriel d'exploitation des matériaux 2024 (PSEM 2024) ainsi qu'aux modifications du Plan directeur actuellement en consultation. Comme mes parents et de nombreux autres habitants de la commune, je suis profondément préoccupé et indigné par ce projet. Profitant du délai prolongé jusqu'au 13 septembre par le Conseiller d'Etat Steiert, je fais valoir mon droit d'être entendu et demande l'annulation de ce projet et des modifications du Plan directeur (PDCant T411).

J'estime :

- que le Comité de pilotage nommé par le canton n'est pas impartial, car le projet de PSEM favorise grandement les exploitations de gravières au détriment de mes droits et de mes intérêts, qui sont gravement piétinés. Le principe de l'égalité n'est pas respecté ;
- qu'il est inacceptable de prévoir des gravières à proximité immédiate des habitations sans aucune distance d'exclusion. Dès sa publication, le PSEM aura pour conséquence une dévaluation importante du patrimoine immobilier. Une distance minimale de 200m, voire de 300m si l'exploitation se situe dans l'axe des vents, doit être retenue ;
- je crains que la concrétisation des zones prioritaires ou des zones en réserve ne porte atteinte à ma santé et à ma qualité de vie en raison des poussières émises, du bruit et des vibrations. Le projet de PSEM sous-estime totalement ces graves nuisances ;
- je ne comprends pas pour quelle raison il serait possible de cumuler l'exploitation de plusieurs gravières sur le territoire d'une commune, ce qui pourrait empêter encore

plus sur nos terrains agricoles, sur nos forêts et porter atteinte à la qualité de notre paysage. Une gravière est déjà en cours d'exploitation sur le territoire de notre commune jusqu'en 2040, en tout cas. Cela suffit !

- je ne comprends pas pourquoi la commune de Gibloux, qui a déjà beaucoup contribué durant de nombreuses décennies à l'approvisionnement en gravier pour le canton, devient la commune la plus touchée par le nombre de zones prioritaires et de zones mises en réserve pour les exploitations futures. En outre, je ne comprends pas non plus la manière dont les besoins annuels en graviers sont calculés. Ils sont totalement surestimés dans une vision de durabilité. Je m'oppose à toute nouvelle exploitation ou à toute extension d'une gravière existante sur le territoire de notre commune.
- je sais que notre commune contribue de manière importante à l'approvisionnement en eaux du canton. Je pense que les gravières sont susceptibles de porter des atteintes importantes à la qualité des eaux, raison pour laquelle aucune extension ni aucune nouvelle gravière ne devraient y être implantées.

Pour toutes ces raisons et compte tenu des graves violations qu'il comporte, je vous demande d'annuler et de revoir complètement le projet de PSEM 2024 et la modification du Plan directeur afin de prendre en compte comme il se doit le respect de nos droits, de garantir la qualité de l'air, de nous protéger contre le bruit et de garantir la qualité des eaux de notre commune, mais aussi de toutes les autres communes approvisionnées en eaux par les captages de Gibloux.

Par ailleurs, je vous informe que j'apporte mon soutien aux prises de position suivantes :

- La prise de position élaborée par [REDACTED]
- La pétition en ligne élaborée par l'association Assquavie et dont je suis signataire, qui a recueilli plus de 1900 signatures de personnes s'opposant totalement à toute nouvelle extension ou à toute nouvelle gravière dans la commune.
- La prise de position élaborée par le collectif « Pour un projet de PSEM véritablement durable » pour autant qu'elles ne concernent pas uniquement des questions liées à l'aménagement de la commune de Hauterive.

En vous remerciant de bien vouloir accuser réception de ma prise de position, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée,

